

Direction n° 24-213
Département des examens et concours
Affaire suivie par :
Vanessa Thirion, Cheffe du DEC
Tél : 03 28 37 15 15
Mél : ce.dec@ac-lille.fr

Inspection pédagogique générale
Affaire suivie par :
Albin Cattiaux, Doyen des IA-IPR
Tél : 03 20 15 67 20
Mél : ce.doyen@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le **10 JUIN 2024**

La Rectrice de région académique
Rectrice d'Académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les enseignants
Sous couvert de
Mesdames et messieurs les chef(fe)s d'établissement

Objet : Baccalauréats général et technologique - Session 2024

À quelques jours des épreuves terminales des baccalauréats général et technologique, je tiens à vous apporter des précisions sur le calendrier des opérations des épreuves écrites de spécialité et de l'épreuve du Grand Oral.

Vous le savez, le calendrier de cette session 2024 est resserré.

Ainsi, l'épreuve de philosophie se déroulera le mardi 18 juin et les épreuves écrites de spécialité pour les voies générales et technologiques sont programmées les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2024. L'épreuve du Grand Oral sera organisée du jeudi 27 juin au mardi 2 juillet 2024.

Dans le cadre de votre participation aux travaux d'examen, vous êtes sollicité(e) pour assurer une mission de correction des épreuves de spécialité et/ou pour siéger dans les jurys du Grand Oral.

La correction dématérialisée de ces copies débutera le lundi 24 juin 2024, à la suite des commissions de barème nationales et des réunions d'entente disciplinaires, pilotées par les corps d'inspection.

Vous disposerez donc de quatre demi-journées au minimum dédiées exclusivement à cette mission de correction avant d'être mobilisé(e) sur les interrogations dans le cadre de l'épreuve dite du « Grand Oral ».

Les lots de copies seront accessibles sur Santorin pour l'ensemble des épreuves, à l'exception des épreuves d'arts plastiques du baccalauréat général et de conception et création en design et métiers d'art (STD2A) du baccalauréat technologique, pour lesquelles la correction n'est pas dématérialisée.


J'invite les correcteurs à s'assurer dès réception des copies dans Santorin que le lot affecté ne comporte pas d'anomalie(s) même si la phase de correction n'est pas engagée le jour même de la distribution. En cas de mauvaise numérisation, le correcteur sera alors amené à effectuer sur Santorin une demande de retraitement à destination des centres d'épreuves.

Je vous précise que j'ai veillé à limiter au maximum la charge de correction qui sera en moyenne cette année d'une trentaine de copies par correcteur.

Les notes des épreuves d'enseignement de spécialité devront être saisies dans Santorin au plus tard pour le lundi 1^{er} juillet 2024 à 12 heures afin d'engager les travaux des commissions d'harmonisation à la fin de la période de correction puis les délibérations des jurys.

Je mesure l'engagement qui est le vôtre pour la réussite de nos élèves et je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour assurer le bon déroulement de la session des examens 2024 dans notre académie.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie


Paul-Eric PIERRE

Valérie CABUIL